

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **LELEX****Nombre de membres**afférents au C.M : 08  
en exercice : 08  
qui ont pris part  
à la délibération : 07**SEANCE du 04 avril 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 4 avril,  
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation  
27/03/2024**Etaient présents :**  
LEVRIER Patrick Adjoint  
GABRIEL-ROBEZ Delphine, MERMET Jacques, TREMBLAY Sacha,  
GROSGURIN Jean-pierre.Date d'affichage  
27/03/2024**Excusée :** GROSGURIN Laurence pouvoir à Patrick LEVRIER  
**Absent :** PERONNET Gilles**Elue secrétaire de séance :** GABRIEL-ROBEZ Delphine**Objet : dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour rénovation thermique des bâtiments communaux.**

Monsieur le maire rappelle que les huisseries du bâtiment Mairie/Ecole et du bâtiment de la cure sont très abimées.

Afin de diminuer les dépenses énergétiques de la commune il convient de changer toutes les fenêtres des bâtiments Mairie/école et Cure.

Ces dépenses sont éligibles au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

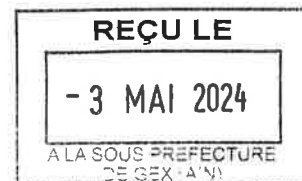
Le montant des travaux s'élève à **66 149,54 € HT**

**Le conseil ouï l'exposé du maire**

**Après en avoir délibéré par 07 POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTION**

**ADOPTE** les travaux consistant à changer les huisseries des bâtiments communaux, mairie/école, cure ;

**ADOPTE** le plan de financement ci-dessous



DEPENSES		RECETTES		
<i>Détail des postes</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Financements</i>	<i>Montant HT</i>	<i>en %</i>
La Petite Lucarne Bâtiment Mairie école	36 139,48 €	<b>DSIL</b>	<b>26 459,82 €</b>	<b>40</b>
La Petite Lucarne Bâtiment de la Cure	30 010,06 €	<i>Département de l'Ain Pacte Territoire</i>	<i>13 229,90 €</i>	<i>20</i>
		Fonds propres commune	26 459,82 €	40
<b>TOTAL</b>	<b>66 149,54 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>66 149,54 €</b>	<b>100</b>

**SOLLICITE** une subvention de **26 459,82 €** au titre de la DSIL soit 40 % du montant HT du projet.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

Pour copie conforme  
Le Maire  
Roger GROSSIORD

